

# REGLEMENT / INFORMATIONS

## DUATHLON LA CHAPELLE ST FLORENT

**Samedi 24 Septembre 2022**



Le **DUATHLON LA CHAPELLE ST FLORENT** est organisé par l'association SB&R AVENTURE.

L'épreuve aura lieu au stade municipal de la Chapelle St Florent (49). Le retrait des dossards se fera dans la salle omnisport.

Elle donnera lieu à un classement et un chronométrage.

L'épreuve est régie et arbitrée selon le règlement de la Fédération Française de Triathlon 2022.

### **ATTENTION : DRAFTING INTERDIT**

#### **ARTICLE 1 : EPREUVES AU PROGRAMME**

- **DUATHLON XS individuel et relais (2,5km/10km/1,25km)**

L'épreuve est à réaliser en individuel ou en relais (**par équipe de 2**)

Age requis : Année : mini 2009-2010 (catégorie Benjamin et plus).

Elle se déroule selon le cahier des charges de la FFTRI 2022.

Le nombre d'inscription maximal est fixé à 200. (170 en individuel et 30 équipes de 2)

- **DUATHLON S individuel et relais (5km/20km/2,5km)**

L'épreuve est à réaliser en individuel ou en relais (**par équipe de 2**)

Age requis : Année : mini 2005-2006 (catégorie cadet et plus).

Le nombre maximum de dossards est fixé à 200. (170 en individuel et 30 équipes de 2)

- **CROSS DUATHLON JEUNES (en individuel)**

L'épreuve est à réaliser en individuel.

VTT obligatoire.

**En bonus : INITIATION CROSS DUATHLON pour les enfants de 2 à 5 ans, pas de classement, draisienne et VTT sont acceptés. Départ entre 13h45/14h après les récompenses du duathlon des jeunes. Récompense pour tous. EPREUVE GRATUITE!**

COURSES	CATEGORIES	ANNEE DE NAISSANCE	CAP	VELO	CAP
<b>1</b>	6-7 ans Mini-poussins	2015-2016	250m	1km	250m
	8-9 ans Poussins	2013-2014			
<b>2</b>	8-9 ans Poussins	2013-2014	500m	2km	500m
	10-11 ans Pupilles	2011-2012			

Le nombre maximum de dossards est fixé à 40 pour la course n°1 et 40 par la course n°2 .

	XS IND/Relais		Duathlon jeunes 6/9 ANS		Duathlon jeunes 8/11 ANS		S IND/Relais	
PLANNING	Horaire début	Horaire fin	Horaire début	Horaire fin	Horaire début	Horaire fin	Horaire début	Horaire fin
Retrait des dossards - Le jour J	8H00	9H10	10H	11H15	10H	11H15	13H	14H
Clôture des inscriptions en ligne	22/09/2022 à minuit		22/09/2022 à minuit		22/09/2022 à minuit		22/09/2022 à minuit	
Entrée des vélos dans l'AT	9H	9H40	11H15	11H40	11H15	11H40	14H	14H40
Exposé d'avant course	9H45		11H45		12H30		14H45	
Départ de la course	<b>10H</b>		<b>12H</b>		<b>12H45</b>		<b>15H</b>	

Récompenses :

- DUATHLON XS IND : scratch hommes et femmes + les 1er de chaque catégories ( benjamins, minimes, cadets, juniors, séniors, masters)
- DUATHLON XS RELAIS : scratch hommes, femmes et mixtes.
- DUATHLON S IND : scratch hommes et femmes + les 1er de chaque catégories (cadets, juniors, séniors, masters)
- DUATHLON S RELAIS : scratch hommes, femmes et mixtes.
- CROSS DUATHLON JEUNES 6/9ANS : scratch garçons et filles + par catégories (mini-poussins, poussins)
- CROSS DUATHLON JEUNES 8/11ANS : scratch garçons et filles + par catégories (poussins, pupilles)

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### **DUATHLON**

1. Titulaires d'une licence FFTRI : Les licenciés FFTRI doivent présenter leur licence à jour et une pièce d'identité lors du retrait des dossards.
2. Personnes non titulaires d'une licence sportive, les non licenciés doivent présenter un certificat médical **mentionnant l'aptitude à la pratique du duathlon ou triathlon en compétition datant de moins d'un an, un justificatif d'identité, et remplir en ligne le formulaire « Pass compétition » via le site d'inscription «nextron», accompagné du paiement.** Ce "PASS COMPETITION" de la FFTRI est alors délivré au participant et permet le droit d'accès à une épreuve sous l'égide de la FFTRI.

### **IMPORTANT !**

**Les non licenciés mineurs devront présenter en complément une autorisation parentale.**

## **ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS**

Les inscriptions se dérouleront uniquement par internet via le site «[www.nextron.fr](http://www.nextron.fr)». Le règlement financier sera réalisé via un site sécurisé, sous la responsabilité de «nextron». Des frais de commissions sont pris par le prestataire en plus de votre inscription. Tout dossier incomplet 10 jours avant la course sera annulé par l'organisateur et supprimé de la liste des inscrits sans remboursement du participant.

- Clôture des inscriptions le **jeudi 22 septembre 2022 à minuit.**

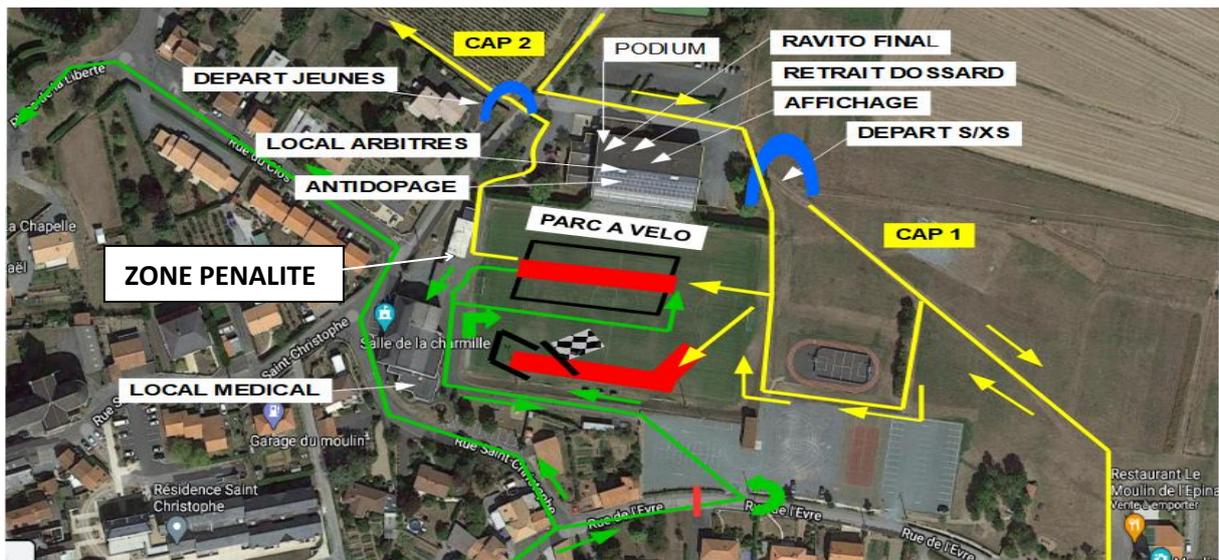
## **ARTICLE 4 : RETRAIT DES DOSSARDS + TRANSITION DUATHLON XS/S**

Chaque participant devra retirer son dossard suivant les horaires de chaque course, sur présentation de sa licence valide et d'une pièce d'identité. Les numéros de dossards seront attribués par

l'organisateur, il ne sera en aucun cas possible d'effectuer des modifications. **Un seul dossard sera fourni par athlète et par relais. La ceinture porte dossard sera obligatoire.**

Pour les **LICENCIÉS** : obligation de présenter la licence 2022 FFTRI lors du retrait du dossard (même si une copie a été fournie au préalable).

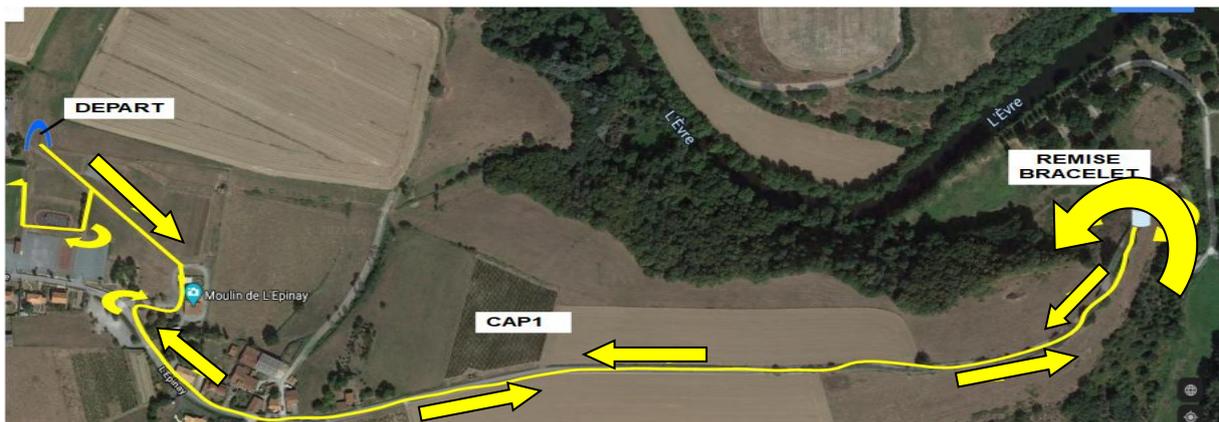
Pour les **NON LICENCIÉS** : obligation de fournir un certificat médical correspondant à la situation de l'athlète + le PASS compétition (assurance)



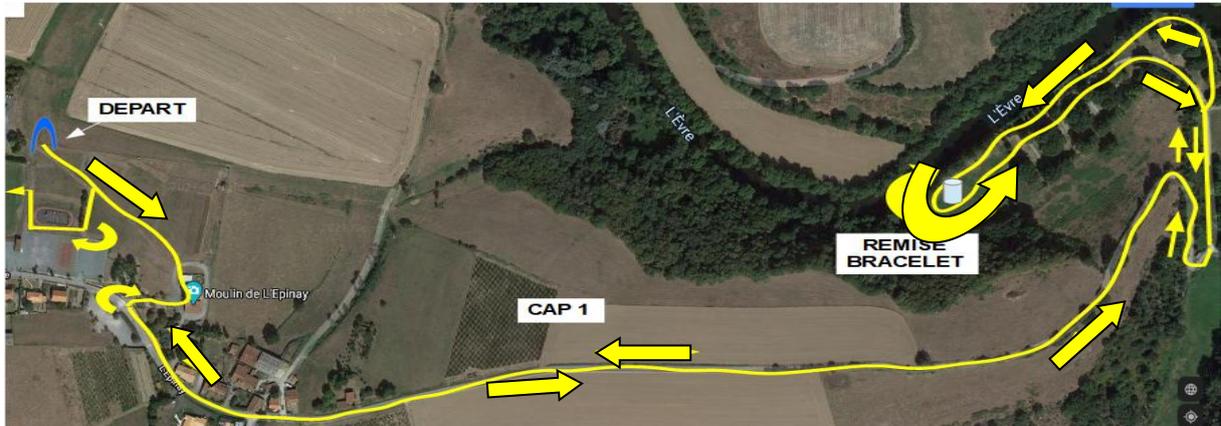
## ARTICLE 5 : PARCOURS

### ● DUATHLON XS/S

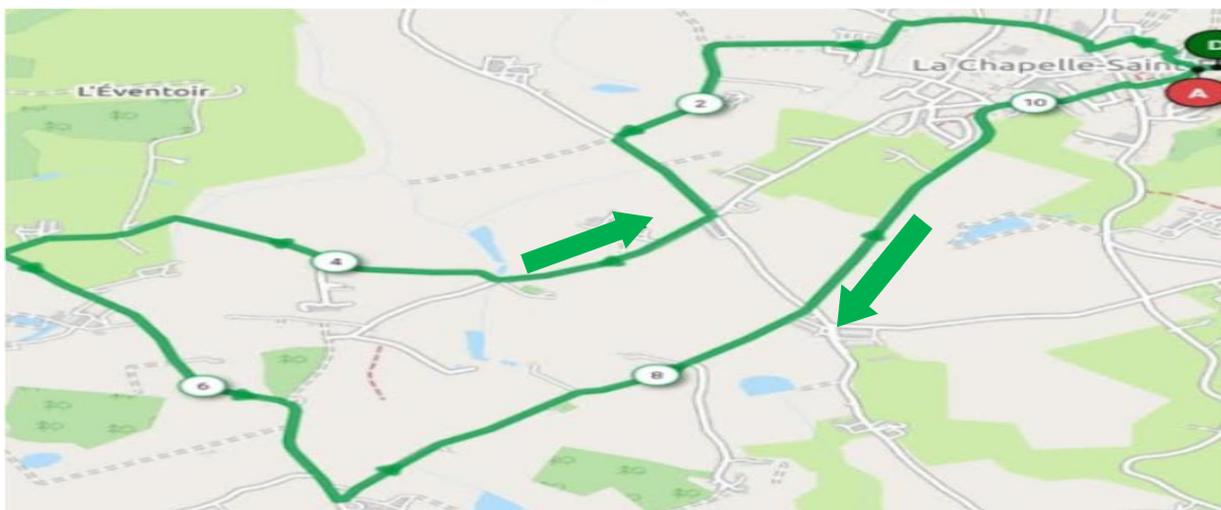
#### CAP 1 XS (1 tour)



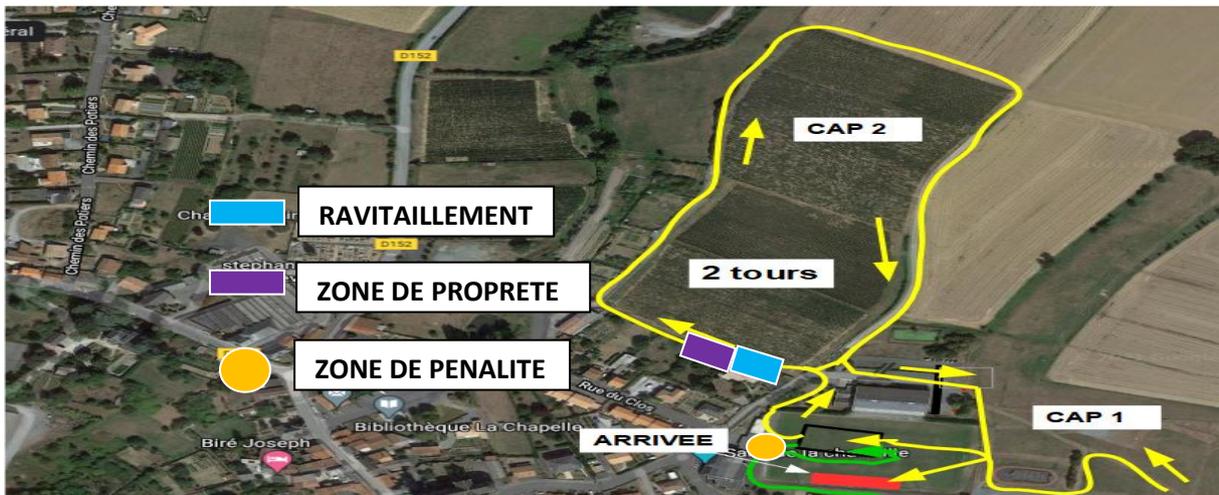
**CAP 1 S (1 tour)**



**VELO XS (1 tour)/ S (2 tours)**

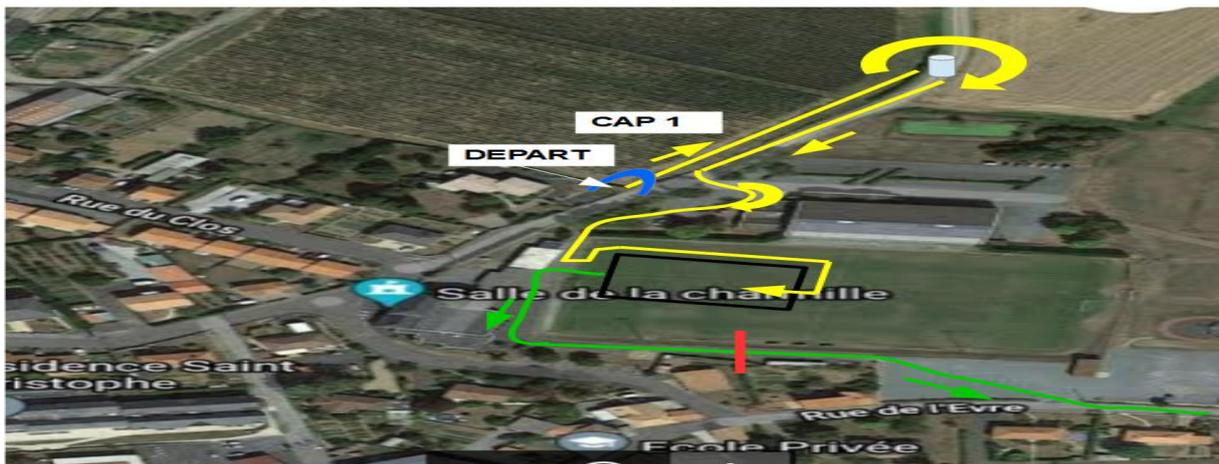


**CAP 2 XS (1 tour)/ S (2 tours)**



● **CROSS DUATHLON JEUNES**

**CAP 1 (6/9ANS) / (8/11ANS) 1 tour**



**VELO (6/9ANS) 2 tours / (8/11ANS) 3 tours**



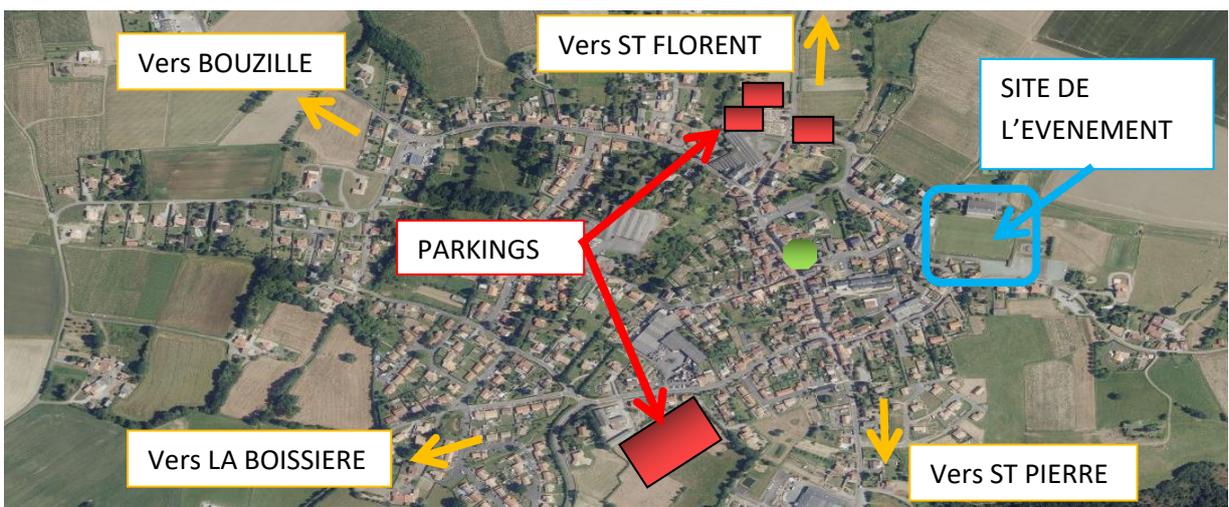
**CAP 2 (6/9ANS) 1 tour**



**CAP 2 (8/11ANS) 1 tour**



**ARTICLE 6 : PARKINGS**



**ARTICLE 7 : REMBOURSEMENT DES INSCRIPTIONS**

Dans l'hypothèse d'annulation d'épreuve pour toute raison hors de contrôle de l'organisation, et en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques, tous risques d'intempéries, **l'organisateur remboursera l'inscription.** Seul les frais bancaires ne seront pas restitués (environ 1,5 euro).

**ATTENTION:** Le remboursement en cas de non-participation à l'épreuve sera possible sur présentation d'un certificat médical justifiant l'incapacité de l'athlète à participer.

#### **ARTICLE 8 : ARBITRAGE ET REGLEMENT**

Chaque athlète devra suivre les directives et instructions de tous les arbitres de la course. Ils sont les seuls habilités à appliquer le règlement. Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par le règlement 2022 de la FFTRI. Les arbitres veilleront à ce que le règlement soit respecté. Les épreuves seront chronométrées par l'intermédiaire de la société Chronowest.

L'organisateur n'imposera pas de temps limite sauf si son retard perturbera l'évènement.

#### **ARTICLE 9 : ACCES A L'AIRE DE TRANSITION**

Le parc à vélo est accessible :

Sur présentation à l'entrée, **casque homologué à coque rigide obligatoirement sur la tête, jugulaire serrée, ceinture porte dossard porté (3 POINTS DE FIXATION MINIMUM)**

Après contrôle visuel uniquement de votre équipement par les arbitres.

Le déplacement à vélo est interdit dans l'aire de transition.

A l'issue de l'épreuve, l'athlète ne pourra quitter le parc à vélo que sur présentation de son dossard.

#### **ARTICLE 10 : LES RELAIS DU DUATHLON**

Un relai peut être féminin, masculin ou mixte et être composé de concurrents de catégories d'âges différents. Un relai est composé de **2 personnes MAXIMUM dans ce duathlon de La Chapelle St Florent.**

Dans le cas d'une équipe de 2 relayeurs:

Un relayeur peut effectuer plusieurs activités (première course à pied puis vélo ou vélo puis deuxième course à pied) ou il reste sur sa discipline (CAP ou vélo).

Le passage de la puce et du porte dossard se fera dans une zone définie dans le parc à vélo. Le relayeur devra attendre dans la zone.

#### **ARTICLE 11 : CYCLISME**

Seuls les concurrents sont autorisés à entrer dans le parc à vélo.

Les vélos seront posés à l'emplacement numéroté selon le numéro de dossard.

#### **DRAFTING INTERDIT** (interdiction de prendre la roue d'un cycliste)

Le dossard est porté ou accroché dans le dos. La course cycliste est prévue sur une route non fermée à la circulation dans sa totalité. Le code de la route doit être impérativement respecté sous peine de disqualification (les automobilistes seront dans le même sens de circulation que les cyclistes).

Le port d'un casque à coque rigide est obligatoire. Il doit être mis, jugulaire serrée, avant de prendre son vélo, et **ne peut être enlevé qu'après avoir rangé son vélo**. La circulation dans le parc à vélo se fait à pied. **Toute forme d'aide extérieure, autre que l'organisation est interdite**. Prolongateur et roues doivent être conformes à la réglementation FFTRI.

Il est interdit de jeter les éventuels déchets hors des zones de propreté. Zone de propreté prévue à cet effet.

#### **ARTICLE 12 : COURSE A PIED**

Le dossard doit être porté par l'intermédiaire d'un porte dossard. Il est interdit de courir torse nu. Le balisage et les indications des bénévoles situés sur le parcours doivent être strictement respectés, sous peine de disqualification. Un ravitaillement sera mis en place par l'organisation sur le parcours pédestre.

#### **ARTICLE 13 : SECURITE DES CONCURRENTS**

La sécurité des concurrents sera assurée tout au long de l'épreuve : **MOTO** pour la partie cycliste, **VTT** pour la partie course à pied.

La sécurité médicale sera assurée par un prestataire agréé.

#### **ARTICLE 14 : ARRET POUR RAISON DE SANTE**

Tout officiel, médecin, arbitre peut interdire à un concurrent de continuer l'épreuve si son état de santé l'exige.

#### **ARTICLE 15 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Sur la partie cycliste, il est interdit de jeter, même accidentellement, quoique ce soit sur la route ou dans la nature. Si vous perdez quelque chose, vous devez vous arrêter, revenir en arrière, sans gêner les autres concurrents, et récupérer ce que vous avez laissé tomber. Sur la partie pédestre, des zones de propreté seront mises à votre disposition au niveau des points de ravitaillement. Tout manquement à ce point de règlement sera suivi d'une disqualification immédiate.

#### **ARTICLE 16 : RESTITUTION DU MATERIEL**

Les puces électroniques devront être rendues dès la fin de la course. Toute puce manquante sera facturée par l'organisation au participant.

#### **ARTICLE 17 : DOPAGE**

L'organisateur est en parfaite adéquation avec la FFTRI et sa lutte contre le dopage. Tous les concurrents peuvent faire l'objet de tests avant et après la course. En vous inscrivant, vous acceptez d'être soumis à ces tests et de respecter les pénalités associés à ces règles anti-dopage.

#### **ARTICLE 18 : REMISE DES PRIX**

Les lots et récompenses ne seront distribués qu'à la seule condition d'être présent sur le podium lors de l'appel. Les athlètes devront, à ce titre, se tenir à disposition de l'organisation, en tenue du club.

#### **ARTICLE 19 : MODIFICATION**

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.

#### **ARTICLE 20 : DROIT A L'IMAGE**

De par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leur ayant-droits, tels que partenaires ou médias, à utiliser les images fixes ou audio-visuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître au Duathlon de La Chapelle St Florent.

#### **ARTICLE 21 : ASSURANCES**

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur pour tout dommage général du fait d'un manquement.

Les concurrents sont couverts par une assurance individuelle accident rattachée à leur licence FFTRI ou PASS journée. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol, de bris de matériel ou de dégradation, d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non-respect des consignes de l'organisateur ou d'utilisation de matériels défectueux.

#### **ARTICLE 22 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement de l'organisation et s'engage à en respecter les clauses et à accepter les décisions du comité d'organisation et ou de la FFTRI.

L'inscription à l'épreuve vaut acceptation du présent règlement.

L'organisateur,

SB&R AVENTURE,